



CITE SCOLAIRE LAVOISIER
99 rue Jean Jaurès
62260 – AUCHEL
☎ 03.21.64.64.00



PHOTO à
coller ici

SECTION SPORTIVE FOOTBALL **LYCEE LAVOISIER**
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Candidature : ☐ 2nde ☐ 1ère ☐ Terminale

Décision du Jury : Accepte : ☐
Refuse : ☐

DATE DES TESTS DE SELECTION : JEUDI 30 mars 2023 de 14h à 17h.

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Adresse personnelle :
.....

Téléphone : / / / /

Téléphone portable : / / / /

Adresse mail :
.....@.....

Club dans lequel joue l'élève :
.....

L'établissement ne comporte pas d'internat

Votre enfant passe-t-il les tests du concours d'entrée de la section football du Lycée Condorcet Lens?

☐ OUI ☐ NON

En cas de réussite aux deux concours, quelle section allez-vous choisir ?

☐ Auchel ☐ Lens

L'élève sera : EXTERNE – DEMI PENSIONNAIRE (Entourez votre choix)

LES DOSSIERS SONT A RETOURNER AVANT LE :

JEUDI 17 Mars 2023 dernier délai

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

(à remplir par l'établissement d'origine)

Nom et Prénom de l'élève :

.....

Nom et adresse de l'établissement d'origine :

.....
.....

1/ Avis du conseil de classe ou du professeur principal :

Classe de l'élève :

.....

Niveau de la classe fréquentée :

.....

Niveau scolaire du candidat dans la classe (résultats, moyenne, tests,...) :

.....
.....
.....
.....

Attitude face au travail (capacité à faire des efforts) :

.....
.....
.....

Comportement de l'élève :

.....
.....
.....

Avis du Conseil de classe sur la demande :

.....
.....
.....

2/ Appréciation du professeur d'EPS sur le comportement (respect des consignes, respect du règlement intérieur), **les aptitudes physiques**, (robustesse physique, coordination motrice), **les chances de réussite en section sportive** (rythme de travail) :

Avis du chef d'établissement :

(Pour les deux premiers trimestres de l'année en cours : travail, comportement, résultats scolaires, orientation envisagée)

*Cochet de l'établissement et signature du
chef d'établissement*

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Nom et Prénom de l'élève :

.....

Club dans lequel le candidat est licencié :

- Nom du club :

.....

.....

- N° de licence :

.....

- Catégorie dans laquelle joue l'élève :

U15 - U16 - U17 - U18 U19 (entourez la catégorie)

- Postes occupés sur le terrain :

Rapport de l'éducateur du club : Faire apparaître notamment dans le rapport des indications sur :

- Le comportement du candidat, ses rapports avec l'éducateur et ses partenaires, le respect des consignes.
- Les qualités techniques, les aptitudes dans le jeu.

*Cachet de l'établissement et signature du
chef d'établissement*

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Une autorisation à participer aux entretiens de sélection, manuscrite, signée des parents.
- ☐ Les **photocopies** des bulletins du 1^{er} au 2^{ème} trimestre de l'année en cours.
(Joindre uniquement les photocopies, aucun document ne sera retourné à la famille)
- ☐ Sur papier libre, un bref exposé **de l'élève** expliquant les raisons qui l'amènent à demander à s'inscrire en Section sportive football au Lycée Lavoisier d'Auchel.
- ☐ Photocopie de la licence de football, saison 2022-2023 (recto-verso).

IMPORTANT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE

VU ET PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DE CE DOSSIER :

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS :

LES DOSSIERS SONT A RETOURNER AVANT LE :

JEUDI 17 Mars 2023 dernier délai

Au secrétariat du Lycée ou par courrier à :

Monsieur le Proviseur du Lycée Lavoisier
Section sportive Football Lycée
99 Rue Jean Jaurès BP 49
62260 AUCHEL

Une convocation vous sera alors remise ou envoyée pour vous donner les détails concernant les tests de sélection qui se dérouleront le :

Jeudi 30 mars 2023 au stade Jean Vincent à Auchel de 14h à 17h.

Les élèves hors secteur devront impérativement faire une demande de dérogation auprès de leur collège ou Lycée d'origine. L'obtention de la dérogation est obligatoire pour les élèves hors secteur pour l'entrée en section sportive scolaire.

Calendrier prévisionnel sous réserve de modification
Section Sportive Football

<u>Date</u>	<u>Organisation</u>
Du Mardi 03 janvier au jeudi 17 mars 2023	<u>Envoyer son dossier de candidature au Lycée (à faire remplir par l'école et le club de football)</u>
Jeudi 30 mars 2023 Tests de sélection	<u>la convocation pour les tests vous est envoyée dès réception de votre dossier de candidature</u>
Mercredi 05 avril 2023	<u>Commission de délibération</u>
Mois de mai 2023	<u>Envoi des résultats pour les élèves admis et appel du lycée pour les démarches à suivre (dossier d'inscription, dérogations...)</u>
Juin 2023 (date à préciser)	<u>Réunion d'information au lycée</u>

Section sportive Football

Lycée Lavoisier, Auchel

Préambule :

Par la charte des sections sportives scolaires (BO juin 2002), « les sections sportives scolaires rendent possible la pratique d'activités sportives dans le cadre scolaire et constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes ». De plus, « la section sportive scolaire permet de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ».

La section sportive « option Football » du Collège Lavoisier a pour but de permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement, dans la pratique d'un sport qui les passionne, sans que cette passion ne vienne limiter leurs apprentissages scolaires. Elle s'adresse à tous les élèves de 2^{nde} à la terminale, scolarisés au Collège, garçons et filles, ayant pour ambition de progresser dans l'activité proposée.

Structure :

1.1 Encadrement :

M GROS Jean-François, Professeur EPS responsable pédagogique de la section

M THOPART Rodrigue, éducateur à l'AFC football

M CHIQUET Aymeric, éducateur à l'AFC football

1.2 Organisation des cours et suivi scolaire

Les élèves de la section suivent une scolarité d'enseignement générale normale, avec 3h d'entraînement par semaine inclus dans leur emploi du temps : les horaires seront communiqués ultérieurement.

D'un point de vue scolaire, ce suivi s'effectuera trimestriellement en partenariat avec les professeurs principaux des classes concernées. Les contraintes d'entraînement sportif ne doivent pas excuser un manque de travail scolaire reconnu par le conseil de classe. La conduite du projet scolaire suppose une grande motivation et un engagement de la part des élèves concernés : la finalité de formation étant l'épanouissement d'une personnalité autant intellectuelle (scolaire) que sportive (football).

Les séquences d'enseignement, scolaires et sportives, sont organisées pour faciliter les apprentissages et l'épanouissement du jeune. Il importe donc que chaque élève : joueur(se) engagé dans la structure, organise son temps de travail, de repos et de loisirs. A cette fin, il sera amené à faire des choix en fonction des objectifs fixés et de ses capacités de travail.

Le carnet de correspondance pourra être utilisé par les éducateurs sportifs pour communiquer avec les familles.

Le comportement et l'attitude des élèves dans le temps scolaire (enseignement et section) doivent être irréprochables sous peine d'exclusion temporaire ou définitive de la section.

A chaque rentrée scolaire, un contrat est signé entre la famille, l'élève, le responsable pédagogique, l'entraîneur et le collège, représenté par son principal.

Chaque élève de la section est évalué et noté en fin de trimestre selon les critères connus à l'avance et annexés à ce document. La note est portée sur le bulletin scolaire et fait partie de la moyenne trimestrielle.

1.3 Au niveau sportif :

Le programme de formation est déterminé en début d'année par l'enseignant responsable (M GROS Jean-François).

Des objectifs précis d'apprentissages et d'acquisitions techniques sont répertoriés par l'enseignant responsable et les éducateurs mis à disposition par la municipalité.

Le programme de la Section se consacre aux aspects techniques et technico-tactiques propres à l'étape d'apprentissage dans laquelle se situent les jeunes joueurs. La préparation athlétique poussée reste un des objectifs des clubs d'appartenance des joueurs.

L'assiduité aux entraînements est une règle fondamentale. Toute absence ou dispense devra faire l'objet d'un justificatif écrit par les parents ou tuteurs. En cas d'absence prévue ou à caractère exceptionnel, les éducateurs ainsi que le Collège devront en être informés au plus tôt.

Moyens matériels

Le club de l'AFC ainsi que le collège mettent à disposition le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement de cette section (installation sportive, terrain, ballons, chasubles, coupelles...) A la charge du joueur : équipements personnels pour la pratique du Football (chaussures de football adaptées, protège-tibias). Le collège met à disposition le gymnase pour le stockage des sacs des élèves lors des jours de fonctionnement de la section.

1.3.a Le sport scolaire :

Les élèves adhèrent à l'Association Sportive de l'établissement, la charge de l'adhésion (15 euros) revient à la famille.

Les élèves s'engagent à participer à toutes les compétitions UNSS pour lesquelles ils sont sélectionnés par l'enseignant responsable. Un calendrier de compétitions sera fourni le plus tôt possible et les élèves s'engagent aussi dans un parcours de formation de jeune officiel.

1.3.b Le sport fédéral :

Chaque élève s'engage à participer à au moins un entraînement de club (affilié à la fédération française de Football) par semaine, dès la 2nde. Le choix du club est donné à la famille. L'AFC est partenaire de la section.

1.4 Suivi médical :

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. **Il est renouvelé chaque année dans un délai d'un mois après la rentrée scolaire.** Chaque élève de section sportive devra fournir la fiche médicale (jointe en annexe) attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline de la section sportive.

Le choix du médecin appartient à la famille mais **l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport.**

Déplacements :

2.1 Le site d'entraînement :

Les entraînements se dérouleront sur les installations sportives du stade Pogon, rue Georges Bernard à Auchel ou au gymnase du lycée.

2.2 Moyen de déplacement :

Les élèves se rendent sur le terrain à pied encadrés par leur professeur.

2.3 Trajets :

En ce qui concerne les séances, les élèves sont sous la responsabilité de leur professeur d'EPS entre leur prise en charge au Lycée jusqu'à leur retour. Si l'entraînement devait se finir plus tôt (mauvaises conditions climatiques), les élèves seraient raccompagnés au gymnase du lycée.

Autorisation parentale.

Je soussigné Madame, Monsieur _____,
responsable légal de l'élève _____
autorise mon fils/ma fille _____
à participer aux tests de sélection de la section Football Mixte du
Lycée Lavoisier d'Auchel le **Jeudi 30 mars 2023 de 14h à 17h au**
stade Jean Vincent d'Auchel.

Signature du Père

Signature de la mère

Annexe

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Nom	Discipline pratiquée
Prénom	
Domicile	Nombres d'heures
Date de naissance	Surclassement ☐ oui ☐ non
	Double surclassement ☐ oui ☐ non
Antécédents médicaux	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux	
Traitement en cours	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur.....

certifie avoir examiné ce jour

NOM

Prénom

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique
dans le cadre de la section sportive scolaire

Date

Signature du médecin